

0106

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL



# SODAGRI

BILAN ET PERSPECTIVES  
DE LA  
S O D A G R I

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET  
INDUSTRIEL DU SÉNÉGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

DIRECTION GENERALE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

SODAGRI (Société de Développement Agricole et  
Industriel du SENEGAL)

BILAN ET PERSPECTIVES

DE LA

S O D A G R I

Octobre 1979

≠ BILAN ET PERSPECTIVES DE LA SODAGRI ≠  
-----

Créée en Novembre 1974, avec un capital de 50 millions réparti entre l'Etat du SENEGAL (50 %) et International Systems and Controls Corporation - I.S.C. (50 %), la SODAGRI a pour objectifs :

- La production de 250.000 T de céréales avec environ 200.000 T de paddy et 50.000 T de céréales divers ( maïs, sorgho ) .
- L'implantation d'unités agro-industrielles tels que, rizerie, usine d'alimentation de bétail, centre de stockage ect ...
- La création de 1.500 emplois

Ces objectifs répondent à deux préoccupations essentielles du Gouvernement à savoir :

- 1) la réalisation du déficit céréalier pour tendre vers l'auto-suffisance alimentaire .
- 2) la création d'emplois dans les régions par une action de décentralisation .

Il est important de rappeler que les importations de céréales représentent pour notre pays, une forte hémorragie de devises se situant entre 15 et 20 Milliards CFA / an .

Pour atteindre ces objectifs la SODAGRI a procédé aux études de préfaisabilité de l'aménagement hydro-agricole du Bassin de l'Anambé (Etu- de SENERIZ ) . Cette étude de préfaisabilité a atteint pleinement les objectifs recherchés à savoir :

- Délimitation en zone la plus apte pour la riziculture

C'est ainsi que le choix du Projet s'est posé sur le Bassin de l'Anambé, cuvette de 110.000 ha, se partageant à 80 % dans le Département de Vélingara et 20 % dans le Département de Kolda .

Le Bassin de l'Anambé reçoit en année moyenne une pluviométrie de 1100 à 1200 mm, répartie entre les mois de Mai à Octobre, la pointe de la pluviométrie se situant généralement en Septembre . La superficie pouvant intéresser la riziculture irriguée, s'étend sur 30.000 ha, mais les quantités d'eau disponible à cet effet en tenant compte d'un seuil de rentabilité financière supérieure à 8 %, nous obligent à limiter l'aménagement hydro-agricole à 15.000 ha avec possibilité de double culture .

En résumé trois modes d'action se dégageront des études d'exécution en cours avec ELECTROWATT, d'une part et des résultats de production obtenus par la SODAGRI dans ses activités d'encadrement de périmètres villageois d'autre part .

- 1) une rizerie inondée avec maîtrise complète de l'eau et possibilité de double culture sur 15.000 ha soit une production annuelle possible 120.000 T. de riz paddy .
- 2) une riziculture inondée avec des variétés de riz pluvial à haut rendement - 3 T. 5 en moyenne sur 24.000 ha environ - soit une production de 60.000 T. de paddy .
- 3) l'accroissement de la productivité de céréales tels que le maïs et le sorgho pour l'autoconsommation . Cette augmentation de production s'effectuera grâce à l'application des engrais et se traduira par le passage de 25.000 T. actuel, à 50.000 T.

L'aménagement prévu comprend essentiellement :

- un barrage de retenue sur la Kayanga pour assurer un stockage d'eau en qualité et quantité suffisantes pour une double culture sur environ 15.000 hectares . Ce barrage principal est complété par deux petits ouvrages qui sont :
  - le barrage sur la confluence dont le rôle principal est de relever le plan d'eau dans la partie en aval du barrage, pour économiser des frais de pompage .
  - la digue de garde placée en travers de l'Anambé protégera le bassin aménagé contre les crues centenaires .
  - deux stations de pompage sont prévues sur chacune des deux rives du Bassin . Ces stations alimenteront les réseaux primaires qui surplomberont les zones aménagées des deux rives .

Dans la planification des réalisations, l'implantation du barrage de la confluence qui est une digue d'environ 9 mètres de haut et 100 mètres de long, en travers de la Kayanga, nous permettra d'envoyer suffisamment d'eau dans le marigot Anambé pour assurer l'irrigation des mille premiers hectares en double culture .

La réalisation de cette première phase permettra à la SODAGRI de mettre en place une organisation efficace d'encadrement et également de régie pour les phases ultérieures .

- l'implantation du complexe agro-industriel prévu comprend :

- a/ - une rizerie pour le décorticage de l'ensemble du paddy produit et celui acheté aux paysans locaux .
- b/ - une unité de traitement et de stockage des céréales de 50.000 tonnes environ .
- c/ - une usine d'alimentation de bétail utilisant les sous-produits industriels et d'autres ingrédients pour la fabrication d'un aliment composé et équilibré, pour le bétail local .

Il est notoirement connu que le Bassin de l'Anambé se situe dans une zone d'élevage importante, ce qui nous permet d'intégrer l'agriculture à l'élevage .

Il est prévu une spéculation sur la production de viande bovine par l'embouche de jeunes veaux . La quantité de bêtes traitées est évaluée en vitesse de croisière à 10.000 têtes par an .

Le projet de développement hydro-agricole du Bassin de l'Anambé ouvre des perspectives intéressantes sur plusieurs plans :

- d'une part, la résorption d'une fraction de nos besoins céréaliers ,
- d'autre part, des effets induits tels que la création d'emplois au niveau des unités agro-industrielles, mettant ainsi un frein à l'exode rural au niveau du Fouladou par la création d'environ 1.500 emplois .

Ces perspectives font que ce projet doit devenir une réalité, malgré l'importance du montant global des investissements prévus .

Ce montant qui est de 34.524.000.000 F CFA, est mis en place par tranches successives qui peuvent s'étaler sur six à dix ans .

Le cash flow dégagé par l'étude de pré-factibilité SENERIZ, effectuée par la SODAGRI en collaboration avec la SONED et ISC/DC, s'élève à 3.473.000.000 F CFA, après une réserve de 1 milliard F CFA pour le renouvellement et la maintenance du matériel d'équipement .

Les études d'exécution actuellement en cours avec ELECTROWATT nous permettront de donner avec plus de précision les montants réactualisés du coût global du Projet .

L'avantage d'un tel Projet qui a d'ailleurs reçu plusieurs propositions favorables de nombreuses sources de financement internationales, est qu'il est précis dans la définition de ses grandes lignes, et rentable économiquement quand bien même certaines réserves pouvant être faites sur l'insuffisance des relevés hydrologiques de la Kayanga .

Cette insuffisance de données hydrologiques justifie la Convention d'étude passée avec la Société ELECTROWATT Ingénieurs Conseils, bureau d'étude spécialisé dans la construction des barrages, et qui doit lever toutes imprécisions quant au dimensionnement du barrage et du volume d'eau de la réserve .

Néanmoins, le cours d'eau de la Kayanga a connu des débits journaliers variant de  $135 \text{ m}^3 / \text{s}$  à  $1 \text{ m}^3 / \text{s}$  .

Les relevés actuellement disponibles qui ont été effectués par l'ORSTOM, au niveau du Pont de Niapo, remontent à quelques 10 ans, ce qui explique la nécessité d'études hydrologiques complémentaires avec l'implantation du barrage prévu d'ici 3 ans .

Néanmoins, le développement des terres doit commencer et l'irrigation est assurée par quelques forages qui ultérieurement serviront aux besoins en eau du complexe agro-industriel .

Dans cette étude, la SODAGRI a découpé la réalisation concrète du Projet en plusieurs phases, dont les premières ne portent que sur des étendues modestes :

- 1.000 hectares en première année
- 2 000 hectares en deuxième année
- avec une accélération vers la troisième et quatrième année, une fois que des succès seront atteints sur ces premières phases .

Cependant nous avons jugé important de donner l'enveloppe globale sur laquelle porte le niveau des investissements .

Les sociétés de financement contactées à ce jour sont :

- Le Fonds Saoudien de Développement, qui depuis bientôt un an a donné son accord de principe, par la résolution du Conseil d'Administration, pour une intervention d'un montant de 6 milliards de F CFA, répartis en deux tranches :
  - a/ - une première tranche de 900 Millions F CFA correspondant à la mise en place des 1.000 premiers hectares,
  - b/ - et une tranche de 5.100.000.000 F CFA dans les phases ultérieures .
- La Banque Islamique de Développement se montre également intéressée par ce Projet et se propose de définir le niveau de sa contribution financière .
- Il en est de même du Fonds Kowéitien et de la BAPEA, sources auxquelles cette étude a été présentée .

- Quant aux sources Banques Privées, nous avons obtenu des échos favorables de la part de la B I A O, et de la CITIBANK, qui sont Chef de File dans le Consortium des Banques Locales .

Il est à noter le grand intérêt manifesté par la CITIBANK dans le Jumbo Crédit qui vient d'être signé avec la République du SENEGAL .

Le Conseil d'Administration de la SODAGRI a créé en son sein un Comité de Direction chargé de discuter des financements présentés par le Ministère du Plan à la SODAGRI .

Les réalisations concrètes de la SODAGRI sont à ce jour :

- Choix définitif du Bassin de l'Anambé pour le développement de la riziculture en Haute Casamance .
- La réalisation des études de pré-factibilité, définissant les grandes lignes de l'étude d'exécution en cours avec ELECTROWATT Ingénieurs Conseils .
- La réalisation d'un périmètre de multiplication des semences de 1.000 ha, la mise en place d'un dispositif d'encadrement pour atteindre les objectifs du Vème plan à savoir pour 1981 = 5000 ha encadrés pour une production rizicole de 17.000 T.
- L'étude du Projet des fermes pilotes en zones semi-arides dans la Région de Louga, porte sur un montant de 493 millions F CFA, et est financée pour 375 Millions F CFA par le Fonds de Coopération Iranien et 110 Millions F CFA par le Gouvernement du SENEGAL, sur Budget Equipement .

Ce Projet vise la mise en valeur de 145 hectares de cultures maraichères implantées autour de trois forages : Tiékène, N'Date FALL et Bangoye .

L'importance des projets menés par la SODAGRI actuellement justifie pleinement l'existence de cette société en tant que société d'intervention spécifique .

C'est ainsi qu'en Casamance, la SODAGRI doit être une société autonome dans sa gestion du Bassin de l'Anambé, avec statut d'économie mixte sous coordination Ministère du Développement Rural et SOMIVAC .

Il paraît normal que l'encadrement des paysans du Bassin de l'Anambé soit confié à la SODAGRI .

Nous pensons par cette présentation, avoir donné plus de précisions sur l'importance des réalisations qui sont confiées à notre Société et le rôle non négligeable qu'elle devra jouer dans la recherche de la solution de réduction de notre déficit vivrier.

LE DIRECTEUR GENERAL : Mama DABO

Par suite du retard dû à la mise à disposition des crédits, et des situations conjonctuelles indépendantes de la Société (Changement de Gouvernement), les travaux relatifs au 100 premiers hectares n'ont pu démarrer à temps.

### 1 - TRAVAUX EN REGIE

---

Néanmoins, la SODAGRI a exécuté en régie 10 hectares sur lesquels des essais variétaux sont en cours :

1. Formulation d'engrais sur I Kong Pao
2. Multiplication des variétés américaines, telles que Brazos et Nova.
3. Observation de cycles végétatifs en situation de riz pluvial.
4. Parcelles témoins sans aucun traitement.

Il est cependant à souligner que sur l'ensemble des 10 hectares une application de Préforan pour le désherbage a été appliquée à 100 %, ce qui nous a permis de constater une bonne action dans la lutte contre adventices.

La dose d'application était de 10 litres / hectare à l'aide de l'appareil Handy.

Les semis ont été effectués en vigne, à l'aide de rayonneur localement confectionné pour obtenir un correct traçage des lignes.

Tous les travaux de préparation des sols et des semis ont été arrêtés au 31 Juillet, afin de ne pas compromettre les résultats, compte tenu du cycle de l'hivernage, en année moyenne.

La pluviométrie constante cette année, qui est supérieure à la normale, nous a permis d'obtenir d'excellents résultats sur le développement du cycle végétatif.

C'est ainsi que les levées ont été régulières et le port de la plante correct.

Actuellement nous constatons un début d'épiaison.

Nous allons pouvoir dès la fin du mois de Septembre, procéder aux estimations de rendements sur les différentes parcelles expérimentales .

## 2 - ENCADREMENT

-----

L'action d'encadrement de la SODAGRI, pour l'année en cours porte sur 10 villages répartis en arc de cercle dans le Bassin (Voir tableau en annexe ) .

La superficie totale intéressant cet action d'encadrement s'élève à 64,75 hectares portant sur environ 200 ruraux .

Les Paysans encadrés ont suivi scrupuleusement les thèmes techniques de nos Agents, et actuellement une étroite surveillance s'effectue pour les obliger à sarcler leur rizière .

Vous trouverez en annexe le détail de cette action .

Les autres années, la SODAGRI pourra démarrer son action d'encadrement un peu plus tôt en vue de couvrir environ 1.000 hectares, puis ensuite chercher à atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés à savoir 30.000 hectares appartenant à des paysans encadrés .

3 - Nous avons réalisé les 10 hectares de régie avec un coût à l'hectare de 300.000 F CFA . Il est certain que le planage a été sommaire . Cependant, nous pensons qu'avec un bon service travaux équipé de moyens adéquats, à savoir :

- 2 Fiat ALLIS
- 2 Moteurs Grader
- 2 tracteurs à chenilles type DS4, équipés de Ditchers
- 2 Land-Plane

nous pourrions réaliser les travaux d'hectares aménagés en vue de riz pluvial pour un coût d'environ 600.000 F CFA / hectare, compte tenu de la topographie extrêmement plate du Bassin (Pente moyenne 2 % ) .

Il est donc urgent que la SODAGRI mette en place ses propres structures de défrichement et de planage, qui pourraient lui assurer des revenus acceptables pour décoller sans d'énormes subventions de l'Etat .

LE DIRECTEUR GENERAL : Mama DABO

ETAT DES CULTURES AU 31 JUILLET 1978

Villages	Superficies Semées	Levée	Pourcentage	Sarclo - Binage	Pourcentage	Tallage	Pourcentage
ANAMBE	12,50	11,75	94 %	3,00	24 %	0,75	6 %
Médina Samba	2,25	0,50	22,23 %	1,75		1,75	77,77 %
Saré Waly	3,25	0,50	15,38 %	3,25	100 %	2,75	84,62 %
Saré Karéba	2,75	1,75	63,63 %	2,50	90,90 %	1,00	36,37 %
Awa Taba	7,00	6,25	89,28 %	0,00	0 %	0,75	10,72 %
Sankagna	4,50	3,25	72,22 %	0,25	5,55 %	1,25	27,78 %
Kabindou	11,25	6,75	60 %	1,75	15,55 %	4,50	40 %
Soutouré	11,50	9,75	84,78 %	5,00	43,41 %	1,75	15,22 %
Diaobé	7,50	7,50	100 %	0,00	0 %	0,00	0 %
Diattafa	1,25	0,00	0 %	1,25	100 %	1,25	100 %
<b>T O T A L</b>	<b>64,75</b>	<b>49,00</b>	<b>75,67 %</b>	<b>18,75</b>	<b>28,95 %</b>	<b>15,75</b>	<b>24,33 %</b>

ETATS DES CULTURES AU 31 JUILLET

VILLAGES	SUPERFICIES SEMEES	LEVEE	POURCENTAGE	SARCLO BINAGE	POURCENTAGE	TALLAGE	POURCENTAGE
ANAMBE	12,50	11,75	94 %	3,00	24 %	0,75	6 %
Médina Samba	2,25	0,50	22,23 %	1,75		1,75	77,77 %
Saré Waly	3,25	0,50	15,38 %	3,25	100 %	2,75	84,62 %
Saré Karéba	2,75	1,75	63,63 %	2,50	90,90 %	1,00	36,37 %
Awa Taba	7,00	6,25	89,28 %	0,00	0 %	0,75	10,72 %
Sankagna	4,50	3,25	72,22 %	0,25	5,55 %	1,25	27,78 %
Kabindou	11,25	6,75	60 %	1,75	15,55 %	4,50	40 %
Soutouré	11,50	9,75	84,78 %	5,00	43,51 %	1,75	15,22 %
Diaobé	7,50	7,50	100 %	0,00	0 %	0,00	0 %
Diattafa	1,25	0,00	0 %	1,25	100 %	1,25	100 %
<b>T O T A U X</b>	<b>64,75</b>	<b>49,00</b>	<b>75,67 %</b>	<b>18,75</b>	<b>29,95 %</b>	<b>15,75</b>	<b>24,33 %</b>

SITUATION DE LA PARCELLE  
EXPERIMENTALE AU 31 JUILLET

BLOC 1

TRAITEMENT	N° PARCELLE	SUPERFICIE	PREPARATION				SOL			SEMIS			LEVEE
			LABOUR		HERSAGE		PROFOND.	QUALI.	DATES	PROFON.	QUALI.	DATES	QUALITE
			DATE	PROFOND.	QUALI.	DATE	PROFOND.	QUALI.	DATE	PROFON.	QUALI.	DATE	QUALITE
1	1	200 m <sup>2</sup>	3/7	20 cm	Bonne	8/7	12 cm	moyen	10/7	2 cm	Bonne	15/7/6	Bonne
	2	"	3/7	20 cm	"	8/7	12 cm	"	10/7	2 cm	"	15/7/6	"
	3	"	3/7	"	"	9/7	12 cr	"	10/7	"	"	15/7	"
	4	200 m <sup>2</sup>	3/7	"	"	9/7	12 cm	"	10/7	"	"	15/7/6	"
2	1	200 m <sup>2</sup>	6/7	20 cm	Bonne	9/7	12 cm	moyen.	10/7	7 cm	moyen.	15/7	"
	2	"	6/7	"	"	9/7	"	"	11/7	1 cm	"	15/7	"
	3	"	6/7	"	"	9/7	"	"	12/7	"	"	16/7	"
	4	200 m <sup>2</sup>	6/7	20 cm	"	9/7	"	"	12/7	2 cm	"	16/7	"
3	1	200 m <sup>2</sup>	6/7	20 cm	Bonne	9/7	12 cm	moyen.	12/7	2 cm	moyen	17/7	"
	2	"	5/7	20 cm	"	9/7	"	"	12/7	"	"	17/7	"
	3	"	6/7	20 cm	"	9/7	"	"	12/7	"	"	17/7	"
	4	200 m <sup>2</sup>	6/7	20 cm	"	9/7	12 cm	"	12/7	2 cm	"	17/7	"
4	1	200 m <sup>2</sup>	6/7	20 cm	Bonne	9/7	12 cm	moyen	12/7	2 cm	"	17/7	"
	2	"	6/7	"	"	9/7	"	"	12/7	2 cm	"	17/7	"
	3	"	6/7	"	"	9/7	"	"	12/7	2 cm	"	17/7	"
	4	200 m <sup>2</sup>	7/7	20 cm	Bonne		"	"	13/7	"	"	17/7	"

SITUATION AU 24/7

BLOC 3

TRAITEMENT	N° PARCELLE	SUPERFICIE	PREPARATION DU SOL						SEMS		LEVEE		
			LABOUR			HERSAGE			DATE	PROFON.	QUALI.	DATE	QUALITE
			DATE	PROFOND.	QUALI.	DATE	PROFOND.	QUALI.					
9	1	200 m <sup>2</sup>	3/7	15 cm	moyen	12/7	10 cm	bonne	15/7	2 cm	bonne	19/7	bonne
	2	"	5/7	"	"	12/7	"	"	15/7	"	"	19/7	"
	3	"	3/7	"	"	12/7	"	"	15/7	"	"	19/7	"
	4	200 m <sup>2</sup>	3/7	15 cm	moyen	12/7	10 cm	"	16/7	"	"	20/7	"
10	1	200 m <sup>2</sup>	6/7	15 cm	"	13/7	"	"	16/7	"	"	20/7	"
	2	"	6/7	"	"	13/7	"	"	16/7	"	"	20/7	"
	3	"	5/7	"	"	13/7	"	"	16/7	"	"	20/7	"
	4	200 m <sup>2</sup>	5/7	15 cm	"	13/7	10 cm	"	16/7	"	"	20/7	"
11	1	200 m <sup>2</sup>	6/7	15 cm	"	13/7	10 cm	"	16/7	"	"	20/7	"
	2	"	6/7	"	"	13/7	"	"	16/7	"	"	20/7	"
	3	"	6/7	"	"	14/7	"	"	16/7	"	"	20/7	"
	4	200 m <sup>2</sup>	7/7	15 cm	"	14/7	"	"	16/7	"	"	20/7	"
12	1	200 m <sup>2</sup>	7/7	15 cm	"	14/7	"	"	16/7	"	"	20/7	"
	2	"	7/7	"	"	14/7	"	"	16/7	"	"	20/7	"
	3	"	8/7	"	"	14/7	"	"	16/7	"	"	20/7	"
	4	200 m <sup>2</sup>	8/7	15 cm	"	14/7	"	"	16/7	"	"	20/7	"

SITUATION AU 24/7

( SUITE )

BLOC 4

TRAITEMENT	N° PARCELLE	SUPERFICIE:	PREPARATION DU SOL						SEMIS			LEVÉE	
			LABOUR			HERSAGE			PROFON.	QUALI.	DATE	QUALITE	
			DATE	PROFOND.	QUALI.	DATE	PROFOND.	QUALI.					DATE
13	1	200 m <sup>2</sup>	3/7	20 cm	bonne	12/7	10 cm	bonne	17/7	2 cm	bonne	20/7	bonne
	2	"	3/7	20 cm	"	12/7	"	"	17/7	"	"	20/7	"
	3	"	3/7	"	"	12/7	"	"	17/7	"	"	20/7	"
	4	200 m <sup>2</sup>	3/7	"	"	12/7	"	"	17/7	"	"	20/7	"
14	1	200 m <sup>2</sup>	6/7	"	bonne	13/7	"	"	17/7	"	"	20/7	"
	2	"	6/7	"	"	13/7	"	"	17/7	"	"	20/7	"
	3	"	6/7	"	"	13/7	"	"	17/7	"	"	20/7	"
	4	200 m <sup>2</sup>	6/7	"	"	13/7	"	"	17/7	"	"	20/7	"
15	1	200 m <sup>2</sup>	6/7	20 cm	bonne	13/7	10 cm	bonne	17/7	2 cm	"	21/7	"
	2	"	7/7	"	"	13/7	"	"	18/7	"	"	21/7	"
	3	"	7/7	"	"	14/7	"	"	18/7	2 cm	"	21/7	"
	4	"	7/7	"	"	14/7	"	"	18/7	2 cm	"	21/7	bonne
16	1	200 m <sup>2</sup>	8/7	"	"	14/7	10 cm	"	19/7	2 cm	"	21/7	"
	2	"	8/7	"	"	14/7	"	"	19/7	"	"	21/7	"
	3	"	8/7	"	"	14/7	"	"	19/7	"	"	21/7	"
	4	200 m <sup>2</sup>	8/7	"	"	14/7	10 cm	"	19/7	"	"	21/7	"

SITUATION AU 24 / 7

( SUITE )

BLOC 5

Traitement	no Parcelle	Surface	Préparation du sol						SEMIS			LEVEE	
			LABOUR			HERSAGE			Date	Profon.	Quali.	Date	Qual.
			Date	Profond.	Quali.	Date	Profond.	Quali.					
17	1	200 m <sup>2</sup>	3/7	15 cm	moyen.	12/7	9 cm	moyen.	19/7	2 cm	bonne	25/7	bonne
	2	"	3/7	15 cm	moyen.	12/7	9 cm	"	19/7	2 cm	"	25/7	"
	3	"	3/7	"	"	12/7	"	"	19/7	"	"	25/7	"
	4	"	6/7	"	"	12/7	"	"	19/7	"	"	25/7	"
18	1	200 m <sup>2</sup>	6/7	15 cm	"	13/7	"	"	19/7	"	"	26/7	"
	2	"	6/7	"	"	13/7	"	"	19/7	"	"	26/7	"
	3	"	6/7	"	"	13/7	"	"	19/7	"	"	26/7	"
	4	"	6/7	"	"	13/7	"	"	19/7	"	"	26/7	"
19	1	200 m <sup>2</sup>	7/7	15 cm	"	14/7	"	"	19/7	"	"	26/7	mau-
	2	"	7/7	"	"	14/7	"	"	20/7	"	"	27/7	vais
	3	"	7/7	15 cm	"	15/7	"	"	20/7	"	"	27/7	"
	4	"	7/7	"	"	15/7	"	"	20/7	"	"	27/7	"
20	1	200 m <sup>2</sup>	7/7	15 cm	moyen.	15/7	"	"	20/7	"	"	27/7	"
	2	"	8/7	"	"	15/7	"	"	20/7	"	"	27/7	"
	3	"	8/7	"	"	15/7	"	"	20/7	"	"	27/7	"
	4	"	8/7	"	"	15/7	"	"	20/7	"	"	27/7	"

SITUATION AU 24 / 7

( SUITE )

BLOC 6

TRAITEMENT	N° PARCELLE	SUPERFICIE	PREPARATION DU SOL			SEMIS			LEVEE	
			LABOUR			HERSAGE			Date	Qualité
			DATE	Profondeur	Qualité	Date	Profondeur	Qualité		
21	1	200 m <sup>2</sup>	3/7	15 cm	moyen.	20	2 cm	bonne	25/7	bonne
	2	"	3/7	15 cm	"	20	"	"	25/7	"
	3	"	3/7	"	"	20	"	"	25/7	"
	4	"	3/7	"	"	20	"	"	25/7	"
22	1	200 m <sup>2</sup>	6/7	15 cm	"	21	"	"	25/7	"
	2	"	6/7	"	"	21	"	"	25/7	"
	3	"	6/7	"	"	21	"	"	25/7	"
	4	"	6/7	"	"	21	"	"	25/7	"
23	1	200 m <sup>2</sup>	6/7	15 cm	moyen.	21/7	2 cm	bonne	25/7	bonne
	2	"	8/7	"	"	21/7	"	"	25/7	"
	3	"	8/7	"	"	21/7	"	"	25/7	"
	4	"	8/7	"	"	21/7	"	"	25/7	"
24	1	200 M <sup>2</sup>	8/7	"	"	21/7	"	"	25/7	"
	2	"	8/7	"	"	21/7	"	"	25/7	"
	3	"	8/7	"	"	21/7	"	"	25/7	"
	4	"	8/7	"	"	21/7	"	"	25/7	"